

**DEMANDE D'ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE « SANGLIER »**

N° PLAN DE CHASSE : ..... Commune(s) : .....

**IDENTITE DU DEMANDEUR :**

Société, association, groupement, etc.... : .....

Nom - Prénom (du représentant) : .....

Adresse complète : .....

Code Postal : .....Localité : .....

Agissant en qualité de :

Propriétaire       Détenteur du droit de chasse       Mandataire

G.I.C.       Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges

**PLAN DE GESTION :**

	<b>SANGLIER</b>	
<b>Attribution initiale</b> (au 1 <sup>er</sup> juin)	.....	
<b>Attributions supplémentaires déjà obtenues</b>	.....	
<b>Prélèvement</b> (à la date de la demande)	.....	
<b>Nbre demandé pour l'attribution complémentaire</b>	.....	
	<b>Avis du Président de G.I.C</b>	<b>Avis de l'Administrateur du sous massif</b>
	.....	.....
<b>Décision Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges</b>	Attribution : .....	Date : .....

**Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale de la fédération, aucune somme forfaitaire ne vous sera facturée pour le traitement de vos demandes d'attribution complémentaires durant la saison 2024/2025. Le tarif du bracelet s'élève à 25 € pour cette saison.**

Fait à.....Le.....

Signature du demandeur

Les différents renseignements demandés sont obligatoires pour permettre l'instruction de votre demande d'attribution complémentaire.

Sans l'ensemble de ces renseignements, votre demande ne pourra être instruite.

Les règles pour les réattributions sont les suivantes (règles pouvant être assouplies en fin de saison en fonction des indicateurs par secteur) :

- Attribution initiale inférieure à 5 sangliers = attribution minimum égale à l'attribution initiale
- Attribution initiale supérieure ou égale à 5 sangliers = attribution minimum de 5 sangliers

**Formulaire à adresser à la FDCV – 21 Allée des Chênes – ZI la Voivre – BP 31043 - 88051 EPINAL cedex 9  
ou par mail : fdc88@chasseurdefrance.com**